

# Opération « Espoirs du Football »

## Evaluation, observation sur la catégorie U14 nés en 2008

Nous vous communiquons la liste des joueurs (*nés en 2008*) convoqués dans la catégorie U14 pour un Centre de Perfectionnement hormis les joueurs convoqués pour le Rassemblement ligue.

### Objectifs

- Suivi et évaluation de la génération 2008 (joueurs **connus et identifiés** lors des différents rassemblements U14 District)
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, travail aux postes ...)

**MERCREDI 30 MARS 2022**  
**Stade Montmajour de MOLLEGES 14h00 à 17h00**

### **RDV 14h00 au stade Montmajour de MOLLEGES**

Les joueurs doivent être munis de leur équipement sportif,  
Protège tibias, d'une gourde individuelle

#### AC AVIGNON

EDDOUIRI Othman  
MBOUP Balla MONAIM  
Ayoub ROUGGAH Imran  
FADDOULI Noham (GB)  
AIT ATMAR Yanis AIT  
BASLAM Yanis  
BENKINIOUAR Adam  
HERAUD Mathis  
SETH Jason  
VICENTE Timéo

#### VILLENEUVE FC

CHARDON Tom  
LEFEBVRE Victor

#### AC VEDENE

EL OUARAT Younès  
PLUOT Paolo  
LESCOUET Tom  
ABARKANE Yassine  
DIABY Idriss  
DOUCENDE Evan  
GUINTRANDY Matthéo (GB)

#### FC ORANGE

DALLIER Alexis (GB)  
GARTI Kays  
KARTAF Noham  
HNIDA Yassin  
BOUKBIBA Bilal  
BENIGHIL Jays

#### O. MONTEUX

VAYSON Axel  
VINCENT Noah  
AZZAQUI Yliès  
MULLER Lucas

#### O. BARBENTANE

BES Léo  
LAUTIER Arthur

#### LES MINOTS DU VASIO

BURNEL Ethan (GB)

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs qui doivent en avertir leurs joueurs.

Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

- 1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,
- 2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical...).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

